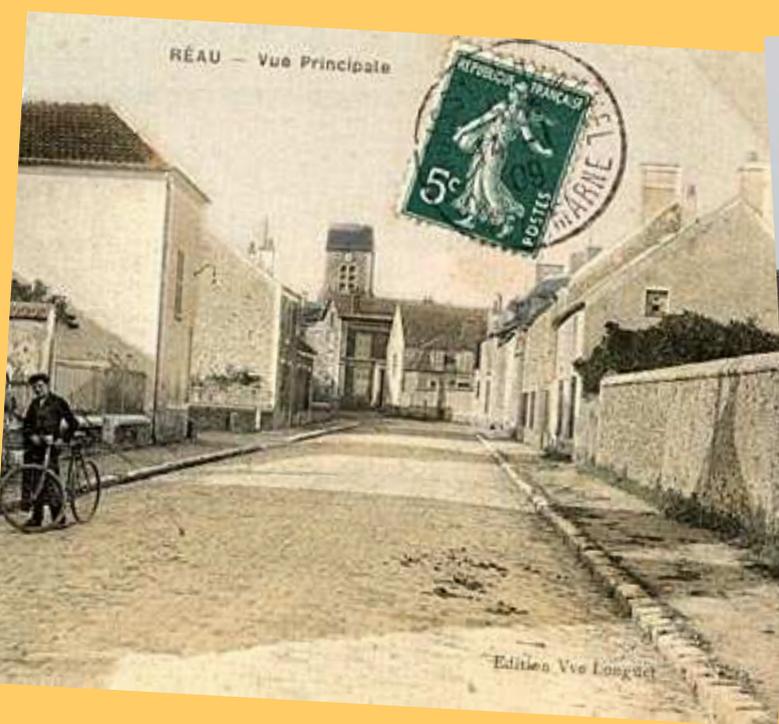


INFO REAU

DOSSIER : La saga de Réau.....Page 14



LE COMITE DE REDACTION

DE L'INFO REAU

Le comité de rédaction est un regroupement de personnes bénévoles, qui se réunit pour réaliser le bulletin municipal.

Il est ouvert à tous les habitants.

Vous avez des idées, vous souhaitez vous investir et participer en fonction de vos compétences, pour écrire des articles, réaliser des interviews, de façon régulière ou ponctuelle.

**N'attendez pas,
venez nous rejoindre.**

**Vendredi 11 mai 2012
à 9 heures en mairie**

Pour y participer :

Contactez Sonia en mairie

☎ 01.60.60.90.03

✉ mairie.de.reau.sfougeron@orange.fr

PARTICIPANTS A CE NUMERO:

AUZET Alain
BOEY Christian
FOUGERON Sonia
GAUTHIER Loïc

BEAUJOUAN Roselyne
CONSTANT Nathalie
PERREAU Françoise
RAYMOND Claude
RICHARD Laurence
ROZENTALIS Natacha

APPEL A TEMOIN

Pour notre rubrique « la Saga de Réau » nous recherchons des témoignages, des histoires, ou des anecdotes qui permettraient aux lecteurs d'imaginer la vie à Réau ces 100 dernières années.

N'hésitez pas à nous contacter.

SOMMAIRE

LA VIE A REAU	PAGE 4
LA GALERIE DES PORTRAITS	PAGE 9
DOSSIER	PAGE 10
INFOS DE SENART	PAGE 11
LA RUBRIQUE DES ENFANTS	PAGE 12
PLACE AUX JEUNES	PAGE 13
LE BON COIN	PAGE 13
LE CARNET DE REAU	PAGE 13
LA SAGA DE REAU	PAGE 14
BREVES	PAGE 15
DOSSIER	PAGE 16
REAU PRATIQUE	PAGE 17
AGENDAS	PAGE 19



Chères Réaltaises, chers Réaltais,

L'hiver s'est terminé tranquillement, période traditionnellement marqué par les fêtes. Je retiendrai tout de même de cet hiver les nombreuses inscriptions sur les listes électorales, et notamment de la part des jeunes de la commune, mais aussi la solidarité de beaucoup d'entre nous afin d'expédier un container garni de livres et fournitures scolaires, de deux ordinateurs donnés par une entreprise locale, aux enfants de Dar-el-Barka.

Voici que le printemps est arrivé, avec son lot de faits saisonniers : la végétation qui renaît, les pluies (de plus en plus rares), parfois désagréables mais nécessaires à la fertilité de nos terres agricoles.

Ce printemps verra aussi de nouvelles plantations pousser, suspendues aux candélabres et aux nouveaux panneaux d'entrée de commune, de part et d'autre du Bourg.

Des pousses, il y en aura également à l'école. Je veux parler de celles que nos enfants ont plantées dans le cadre du projet pédagogique de jardinage organisé par les enseignantes de l'école, aidées par quelques parents. Un projet qui comporte une initiation à la protection de l'environnement, la commune ayant installé un récupérateur d'eau et le Sictom de Sénart un bac à compost.

Le printemps rime aussi, pour nous Sénartais, avec « Marathon ». Comme chaque année, la commune verra donc passer rue Frédéric Sarrazin, le 1^{er} Mai, les coureurs du Marathon de Sénart, et je souhaite que nous soyons à la hauteur de la réputation de notre commune, les compétiteurs considérant qu'elle est une des communes les plus animées du parcours.

Bien entendu, l'activité de la commune se poursuit durant cette période. Dans quelques jours, le budget 2012 sera mis au vote. Il vous sera détaillé dans le prochain INFO-REAU. D'ores et déjà, je peux vous indiquer que celui-ci prévoit un programme de travaux conséquent, mais aussi la mise à disposition des fonds nécessaires à l'acquisition des parcelles foncières en vue de réaliser la liaison douce entre le Bourg et Ourdy, une amélioration de la formation du personnel communal, ou encore une augmentation de l'enveloppe globale de subventions aux associations.

Et, après que les enfants d'Ourdy aient profité du soleil printanier et estival pour découvrir les jeux installés par la commune, une seconde aire de jeux sera réalisée près de la salle des fêtes.

Dans un autre registre, nous vivons dans quelques semaines avec plaisir la réouverture de la bibliothèque municipale, chemin du savoir (le bien nommé !), derrière l'école de la Colombe.

Mais c'est aussi une année importante au niveau national, avec l'élection du Président de la République et les élections Législatives. J'ai évoqué les nombreuses inscriptions sur les listes électorales, et c'est une très bonne nouvelle pour la démocratie locale. Reste à « transformer l'essai » en nous déplaçant nombreux au bureau de vote en Avril, Mai et Juin prochain, comme cela avait été le cas il y a cinq ans. Montrons l'exemple, votons !

Sur ces mots d'encouragement, je vous souhaite un printemps agréable, doux et fleuri à souhait.

A très bientôt.

Alain AUZET,

Maire de REAU



VOEUX DU MAIRE

Alain AUZET, Maire de REAU, a présenté ses vœux à la population le lundi 16 janvier, à l'occasion d'une cérémonie à la salle des fêtes.

De nombreuses personnalités étaient présentes, parmi lesquelles Guy GEOFFROY, Député de la 9ème circonscription de Seine et Marne, Jean-Jacques FOURNIER, Président du SAN de SENART et Didier TURBA, Conseiller Général.



Remise des prix pour le concours des maisons fleuries



Remise de la médaille du travail à Mr ARZUR présent lors de la cérémonie



1er prix : Mme RAYNAL Françoise



2ème prix : Mme BERNARD Marylise



3ème prix : Mme RICHARD Marie-Hélène



4ème prix ; Mme PERREAU Françoise

La soirée a commencé par un discours de Monsieur le Maire, au cours duquel il a insisté sur quatre événements marquants de l'année 2011 écoulée (la disparition brutale de Florent Baudin, la recomposition du Conseil Municipal, l'inauguration du Centre Pénitentiaire et la première édition de "Destination-Réau"). Puis Il a remercié le personnel communal pour son travail exemplaire, les enseignantes de l'école de la Colombe pour leur dévouement au service de nos enfants, les responsables d'associations, les chefs d'entreprises et les salariés qui travaillent sur la commune, et enfin les membres présents du Conseil Municipal.

Il a ensuite esquissé ce que serait l'année 2012, une année de travail et de transition, pour un aboutissement en principe en 2013 des grands projets que sont l'assainissement du hameau de Villaroche et la réalisation de la liaison douce entre le bourg et le hameau de Ourdy.

Il a également indiqué que les travaux de construction de la plateforme de traitement du SMITOM commenceraient sous peu, s'est réjoui que le Conseil Municipal ait finalisé sa demande de contrat triennal de voirie pour la rue Frédéric Sarrazin, et que la bibliothèque ouvre à nouveau ses portes au Printemps.

Il a fini son allocution en souhaitant au Réaltaises et Réaltais, du fonds du cœur, une très bonne année 2012.

Le deuxième temps de la soirée fut la remise des diplômes des médailles du travail, suivie de la remise des prix du concours des Maisons Fleuries.

Monsieur le Maire a donné la parole à Guy GEOFFROY, qui est depuis plusieurs mandats notre Député, mais qui ne sera plus à compter du mois de Juin, compte tenu du redécoupage des circonscriptions, et l'a remercié pour son action et sa présence auprès des élus de Réau, depuis des années.

Un verre de l'amitié a été servi à l'ensemble des présents pour clore cette belle soirée



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2012



La Municipalité invite les habitants de la Commune à décorer leur façade, leur maison et leur jardin.

INSCRIPTION

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de REAU.

Les personnes qui souhaitent participer à ce concours sont invitées à s'inscrire à la Mairie

avant le 15 mai 2012

en retournant le coupon réponse déjà distribué, ou en venant le retirer en mairie.

Le Jury se déplacera pour apprécier les réalisations entre

**le 10 et le 20 juin 2012
et
entre le 10 et le 30 septembre 2012**

La remise des prix aura lieu à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire 2013.

Les résultats seront publiés dans Info Réau à l'automne.

MAIRIE DE REAU - 2 route de Villaroche - 77550 REAU

Tél : 01.60.60.85.55 - Fax : 01.60.60.26.48

CHÂTEAU DU PLESSIS PICARD

Dimanche 15 Janvier 2012 a eu lieu le loto organisé par la maison de retraite du Château Plessis-Picard. Nous remercions les habitants de Réau pour leur participation.

Comme disait Pierre de Coubertin : "l'important, c'est de participer."

Ce fut bien le cas, lors de cette nouvelle édition.

C'était le maître mot à l'honneur de cette journée. Il y avait notre bonne humeur, de beaux lots à gagner, une collation proposée ; l'ambiance était assurée.

De plus, les résidents sont repartis enchantés car l'un d'eux a gagné. C'était la première fois, depuis 5 années.

Merci à tous ; celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cet après-midi festif.

Rien ne serait possible sans les bonnes volontés qui se reconnaîtront. Merci également aux familles des résidents.



L'équipe du Château plessis-picard

THEATRE

Compte-tenu des températures très froides le 3 février dernier, la représentation a malheureusement été annulée à la dernière minute. Nous vous présentons toutes nos excuses.

Cependant, la représentation est reportée au samedi 31 mars à 20h30 à la salle des fêtes et nous comptons vivement sur votre présence.



CLUB DE LOISIRS

Le 20 décembre 2011, le club de loisirs s'est réuni pour son repas annuel au restaurant ARCOTEL dans une agréable ambiance.

Venez nous rejoindre et passer un moment agréable les mercredis de 14 heures à 17 heures 30.

Pour tout renseignements vous pouvez contacter Monsieur HERY au 01 60 60 99 60



C'est avec plaisir que nous avons fêté les 99 ans d'Amélie Valleys au Château du Plessis Picard en compagnie de quelques personnes du club de loisirs dont elle faisait également partie.



SOCIAL



Alain AUZET, Maire de REAU, a présenté ses vœux aux personnes âgées de plus de 65 ans, le Mardi 24 Janvier, à l'occasion d'un déjeuner festif à l'auberge le Réau, en présence de Madame Dominique DAVID, Maire-Adjointe aux affaires sociales et de Monsieur Jacques HERY, Maire-Adjoint aux Fêtes et Cérémonies.

Avant de passer à table, Monsieur le Maire s'est adressé aux personnes présentes pour évoquer les faits marquants de l'année écoulée, leur rappeler quelle est la mission du CCAS, à savoir venir en aide aux plus démunis et leur présenter ce que serait l'année 2012, avant de leur souhaiter une très chaleureuse année 2012.

Après l'effort, le réconfort ! C'est bien connu. Un excellent repas a été servi, pour le plus grand bonheur des convives présents, qui ont pu échanger avec leurs élus durant le déjeuner.

En fin de repas, la municipalité a offert à chaque personne présente un sachet de macarons de Réau, et Madame CHAUVÉAU, propriétaire de l'Auberge, a offert une coupe de Champagne.

COMITE DES FETES

A l'occasion de la fête de Noël, organisé par le comité des fêtes, les enfants de Réau ont pu apprécier le spectacle du dragonnier ; une troupe de cinq comédiens qui nous a fait passer un bon moment.

Les enfants ont également pu déguster la galette accompagnée de cadeaux.

Pour terminer, nous sommes allés nous réchauffer près des sapins qui nous ont offert un grand feu de joie.



STRUCTURE DE GARDE POUR LA PETITE ENFANCE

Plusieurs structures de garde existent sur la commune pour la petite enfance.

- La micro-crèche privée « la Maison des Doudous » que nous avons déjà présentée.
- Les assistantes maternelles agréées

Présentation de la fonction d'assistante maternelle agréée :

Quel est le rôle d'une assistante maternelle :

L'assistante maternelle accueille à son domicile de un à quatre enfants, contre rémunération. Il ou elle s'en occupe et complète le rôle des parents dans l'éveil de la personnalité de l'enfant : il s'agit de lui consacrer du temps, jouer, l'écouter, le câliner, le nourrir, le promener, lui parler...

Quelles sont les obligations en la matière ?

Pour exercer cette profession, il faut être titulaire d'un agrément délivré par le président du Conseil Général. Pour obtenir l'agrément, il faut répondre à 4 exigences légales :

- Présenter les garanties nécessaires pour accueillir des mineurs dans des conditions propres à assurer leur développement physique, intellectuel et affectif,
- Passer un examen médical pour vérifier que l'état de santé de la personne lui permet d'accueillir habituellement des mineurs,
- Disposer d'un logement dont l'état, les dimensions, les conditions d'accès et l'environnement permettent d'assurer le bien être et la sécurité des mineurs, compte tenu du nombre et l'âge de ceux pour lesquels l'agrément est demandé,
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnations pénales mentionnées aux articles L.133-6 et L.133-6-1 du Code de l'action sociales et des familles.

Les assistantes maternelles agréées sur Réau sont :

CARVALHO FERREIRA Sandra	32 Impasse de la forge	01 64 12 00 43
CORMIER Laetitia	569 rue des Bergers	01 64 88 30 98
CRIBIER Aline	139 Parc du Plessis Picard	01 64 39 27 14
R'KIKI Saïda	426 Rue des Bergers	01 60 29 80 15

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Info Réau : Où se trouvera la bibliothèque?, quand sera elle ouverte au public ? et à quel public est-elle destinée ?

D.DAVID : La bibliothèque se trouvera dans le bâtiment préfabriqué situé près de l'école et de la garderie ; elle devrait être ouverte au public au printemps, mais certains points restent encore à finaliser, il n'est donc pas possible à cet instant de communiquer une date d'ouverture précise. Elle sera destinée à tous les habitants, enfants, adolescents et adultes de tous âges.

IR : Quels seront les horaires d'ouverture, quel sera le personnel ?

DD : La bibliothèque sera tenue par du personnel communal et par des bénévoles.

Dans un premier temps, nous avons essayé de répartir les plages d'ouverture sur la semaine, afin que le plus grand nombre d'habitants puisse trouver un horaire qui lui convient ; ces horaires pourront être revus en fonction de la fréquentation et suggestions qui pourront être faites par les Réaltais.

- Lundi de 17h à 18h30: Réservée aux enfants de la garderie et à ceux qui restent après l'étude.

Pour les autres jours, ouverture à tous

- Mardi : de 16h30 à 18h :

- Mercredi de 17h à 19h

- Samedi de 10h à 12h (1semaine sur 2)

IR : Comment la bibliothèque sera t elle financée ?

DD : L'ouverture d'une bibliothèque donne droit à des subventions que nous allons demander. De plus, à partir de 2013, nous pourrons également bénéficier d'une participation pour l'achat de revues (trop tard pour cette année). Pour ce qui concerne les livres, la bibliothèque de Réau est en réseau avec la

médiathèque départementale de Seine et Marne*, ce qui nous permet d'avoir un fond d'ouvrages important et régulièrement mis à jour, mais également de pouvoir répondre à des demandes d'ouvrages non disponible sur place. Pour le reste, il y aura les frais de fonctionnement courant qui seront pris dans le budget de la commune.

IR : Y aura t il des ordinateurs et des ressources numériques ?

DD : La gestion des adhérents, les sorties et rentrées de livres sera faite informatiquement.

Un ordinateur avec un accès internet (avec contrôle parental) sera à disposition des adhérents.

IR : Des espaces de travail et de lecture sont ils prévus ?

DD : Nous avons prévu 1'espace pour les plus , et un espace pour les plus grands . Mais, le local n'étant pas très grand, il n'est pas possible d'isoler complètement les espaces entre eux.

IR : Peut on donner des livres à la bibliothèque ? Lesquels ?

DD : Pour l'instant, il nous faut terminer de trier et répertorier les livres que nous avons déjà à l'ancienne bibliothèque, ainsi que les livres gentiment offerts par les habitants, avec une codification établie avec la médiathèque et qui permettra une gestion informatisée. Une fois ce travail terminé, il sera probablement possible aux gens qui le souhaitent de donner des livres en bon état et en fonction de catégories qui seront établies.

IR : Des échanges avec les autres bibliothèques de Sénart sont ils prévus?

DD : La bibliothèque de Réau sera en réseau avec la médiathèque départementale de Seine et Marne.

*centre de ressources de plus de 400 000 documents



Laurent MARTIAL Conseiller municipal

Laurent Martial fait ses études à Paris, où il est né, obtient une maîtrise en Administration des Entreprises puis part vivre à Nancy pendant quelques années. Originaire de la Guadeloupe, il y réside pendant 11 ans. Pour raisons professionnelles, il revient en région parisienne et plus précisément à Vert Saint Denis. Il devient assureur et ce depuis bientôt 15 ans.

Il a souhaité être Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse et aux Sports afin de jouer un rôle dans l'évolution de sa commune et plus spécifiquement faire quelque chose pour les jeunes en dynamisant les activités locales.

Il est donc en charge des projets sportifs mais aussi, plus largement, il contribue à la vie des associations de Réau.

Il est heureux d'avoir pu participer à un certain nombre de projets dans ce domaine et de les avoir vus aboutir tout en combinant sa vie professionnelle, son rôle d' élu et sa vie de sportif. En effet, Laurent Martial est un ancien sportif de haut niveau qui a délaissé les tatamis (le judo étant sa grande passion) au profit de la course. Il a d'ailleurs participé au dernier marathon de Sénart.

Portrait en quelques mots.

Marié

4 enfants dont la petite dernière est à l'école de Réau.



Assureur

Passionné d'informatique et de toutes les nouvelles technologies. Cinéphile averti, il est également fêru de musique reggaeton et zouk.

Pour Réau...

« Jouer l'intercommunalité tout en préservant la spécificité de notre village » est son leitmotiv même s'il sait que ce n'est pas simple.

Eric MAUGY Conseiller municipal

Né à Lagny sur Marne, petite commune de seine et marne où il a toujours vécu jusqu'en 2001, il arrive à Réau afin de se rapprocher de son entreprise. Séduit par le caractère rural du village, il décide de s'y installer en rénovant une vieille maison (il est amoureux des vieilles pierres).

C'est un ancien rugbyman qui aime le travail d'équipe. Etre élu lui a permis de découvrir le mode de fonctionnement très complexe d'une mairie, et de faire connaissance avec des personnes très impliquées à tous niveaux dans le développement et la bonne marche de la commune.

Son grand regret est de ne pas disposer de plus de temps (vie professionnelle déjà très prenante) pour s'investir davantage dans l'évolution de la commune de demain.

En mairie il fait partie des commissions travaux, sport et communication. Très intéressé par l'urbanisme et le développement de la ville il assiste souvent à ces commissions.

Portrait en quelques mots.

Marié

3 enfants

Administrateur de vente dans une PME



Aime le rugby, la lecture, le cinéma, l'informatique...

Pour Réau...

Souhaite le réaménagement du centre bourg en privilégiant une plus grande sécurité, impliquant le respect de la vitesse et de la signalisation.

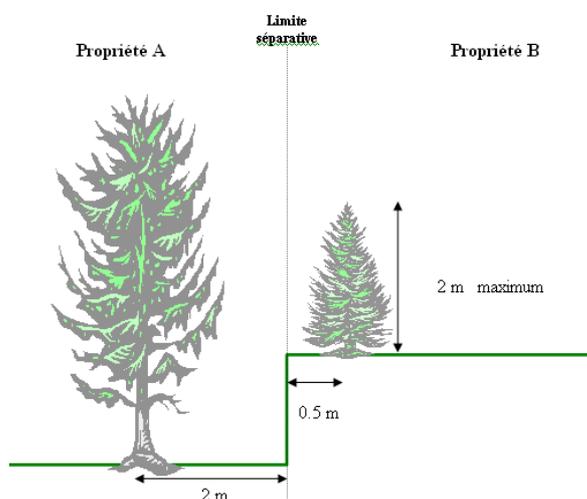
Espère pour Réau une maîtrise de l'urbanisme, que la ville conserve son identité, sans devenir simplement un quartier de Sénart.

L'arbre et la loi : plantez à bonne distance

Les arbres ou les haies plantées en limite de propriété sont souvent source de conflit entre voisins. En pleine époque de plantation, il est peut être bon de rappeler qu'il existe des règles inscrites dans la loi concernant les distances à respecter lorsque l'on installe un arbre ou un arbuste.

Voici les règles :

- Arbre et arbuste d'une hauteur supérieure à 2m à l'âge adulte (et non le jour de la plantation...) doivent être plantés à au moins 2m de la limite de propriété (clôture).
- Arbre et haie ne dépassant pas 2m doivent être plantés à au moins 50cm du terrain voisin.



Ces règles ne s'appliquent pas aux plantes palissées :

- ° s'il existe un mur de séparation mitoyen, chacun est libre d'y adosser un arbre en espalier, ou une grimpante, pourvu que ces derniers ne dépassent pas la crête du mur en question.
- ° si le mur est privatif, seul le propriétaire peut planter en espalier...

Arrêté municipal ?

La commune n'a pas apporté de modifications à la loi.

Une haie mitoyenne

Il n'est pas rare que 2 maisons soient séparées par une haie plantée exactement à la limite des 2 propriétés. Une telle haie est dite mitoyenne, et elle vous appartient seulement pour moitié ! Aussi, avant de la tailler, il vous faut disposer de l'accord du voisin et dans ce sens, mieux vaut un document écrit qu'un simple accord verbal... A noter, notamment si la haie est longue et haute (!) : la loi prévoit également un partage des frais.

Tailler racines et branches

Racines

Le droit de recépage autorise votre voisin à couper lui-même les racines de vos arbres qui avancent sur son terrain. Ce droit est acquis même si les distances réglementaires sont respectées. Si vous êtes en pareille situation, prévenir votre voisin avant d'agir est préférable : la suppression d'une ou plusieurs racines peut provoquer le dépérissement du végétal concerné.

Branches

Votre voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches de vos arbres qui dépasseraient sur sa propriété. Pour cela, il a besoin de votre accord. En revanche, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparative... Et c'est à vous de vous mettre en règle.

Responsabilité civile

Distances de plantation respectées ou non, le propriétaire d'un arbre est civilement responsable de tous les dégâts que celui-ci pourrait occasionner : une racine puissante qui fendille une terrasse, une branche qui endommage une serre ou un abri de jardin...

Ramassage des fruits

Vous êtes autorisé à ramasser tous les fruits du voisin qui tomberaient dans votre propriété. L'inverse est bien entendu tout aussi vrai !

En revanche, la récolte est interdite !

Vous n'avez donc légalement pas l'autorisation de cueillir les fruits portés par les branches qui dépassent la limite de propriété. Ainsi va la loi...

Le temps qui passe

Si vous n'avez pas réalisé vous-même les plantations, sachez qu'il existe une notion de prescription. Ainsi, si vous pouvez prouver qu'un arbre ou une haie dépassait déjà il y a 30 ans de cela la hauteur maximale autorisée, l'élagage ne pourra être exigé. Idem pour un arbre mal placé, mais qui aurait été planté à une époque où votre propriété et celle du voisin ne faisaient qu'une (assez fréquent en village de nos jours, où les parcelles sont fréquemment divisées).

Pour conclure

Vous aimez la nature, avec un peu de chance votre voisin aussi. Trouver un terrain d'entente est largement préférable dans ce genre d'affaires de voisinage. En admettant que vous ayez gain de cause et parveniez à faire couper l'arbre du voisin : son ressentiment sera probablement à la hauteur, et durable. Ne vaut-il pas mieux parfois supporter un peu d'ombre ou une branche gênante ? A méditer...



Le San, A quoi ça sert ? -

Les réseaux d'eau et d'assainissement de Villaroche.

L'alimentation en eau et l'assainissement sont de la compétence de la ville nouvelle.

Les élus de Réau ont été mobilisés pour que Villaroche soit équipé.

Plusieurs projets successifs ont existé :

- Filtration rhizomique par lagunage,
 - Branchement à l'assainissement de la SNECMA,
- et ont été finalement abandonnés.

Par délibération en date du 13 octobre 2011, le Comité Syndical du San de Sénart a approuvé le principe de conduire une opération commune avec le Sympav (Syndicat mixte du pôle d'activités de Villaroche) afin de réaliser la desserte en assainissement eaux usées et le renforcement de la distribution d'eau potable, à la fois du hameau de Villaroche et du site d'activités de l'aérodrome (sympav).

Le projet comprend :

- la pose d'un réseau de collecte des eaux usées dans le hameau et sur le site de Villaroche, puis d'une canalisation permettant le refoulement des effluents vers le réseau existant sur l'aire de Galande à Réau,
- la construction de deux postes de refoulement (un à la sortie du Sympav et un au niveau du hameau),
- la pose d'une nouvelle canalisation d'eau potable pour renforcer le réseau existant du hameau et assurer l'alimentation du Sympav.

La réalisation de ce projet passera par l'organisation d'un groupement de commandes entre le San et le Sympav, dont le San serait le coordonnateur.

L'eau usée sera donc éliminée par le réseau depuis l'aire de GALANDE vers la station d'épuration de Boissette.

Le SAN lancera la consultation relative à la maîtrise d'œuvre concernée.

Cette maîtrise d'œuvre comprendra une étude préliminaire de faisabilité de raccordement des sites aux réseaux existants, l'établissement du projet, la consultation des entreprises et le suivi de la réalisation des travaux.

Le programme de réalisation doit être connu à la suite des études préliminaires : nous vous le communiquerons.



PLACE AUX JEUNES

« L'INFO REAU » vous donne la parole

Info Réau est aussi votre bulletin municipal.

Les lignes du bulletin vous sont ouvertes et vous offrent l'occasion de vous exprimer.

Vous avez une idée d'articles, de sujets, de BD, un commentaire à un article, une question aux élus...

Vous souhaitez diffuser une de vos créations (chanson, poèmes, peinture...)

DITES LE NOUS.

Transmettez vos réponses à Sonia FOUGERON en mairie à l'aide du formulaire joint au bulletin municipal ou par mail à mairie.de.reau.sfougeron@orange.fr

Nous attendons de vos nouvelles !

LE BON COIN

Rubrique, dans laquelle vous pouvez faire circuler des informations entre réaltais.

**“ Il s'agit de biens et de services
non payants ou de propositions d'emploi.”**

Pour tout renseignement ou pour transmettre vos annonces vous pouvez contacter Sonia en mairie au 01.60.60.90.03 ou bien par mail à mairie.de.reau.sfougeron@orange.fr

Anita propose ses services
en ménage et repassage
01 60 28 10 34

Donne lit parapluie
06 82 91 05 15

Echange plants et graines
le 13 mai jour de la brocante

Donne culotte de cheval noir taille 12 ans
et bottine d'équitation en cuir pointure 35
06 81 53 85 66

SOUTIEN SCOLAIRE
Jeune étudiante de 18 ans donne des cours pour
enfants du CP au CM2
(français, mathématiques et anglais)
06 23 22 83 41 ou 01 60 60 03 55

ETAT CIVIL

NAISSANCES :



Chiara BONTEMPI NICOLAS
21/12/2011

Parc du Plessis Picard
Rudy MATHIEU 07/02/2012
Timéo PIZELLE 22/02/2012

PLACE AUX JEUNES



LE BON COIN

LE CARNET DE REAU

La saga de Réau

REAU Passé



REAU Présent



Jusqu'à présent, peu d'indices d'occupation humaine étaient connus sur la commune de Réau, les seuls répertoriés mais peut-être inconnus de la plupart d'entre nous dataient de 1889 (date des monographies communales établies par l'instituteur A.HAVARD en 1881).

C'est donc plein d'enthousiasme que nous sommes partis en quête, (avec nos modestes moyens) de toutes les informations susceptibles d'éclairer le passé de notre commune : littérature, parutions diverses, archives départementales et les souvenirs personnels de nos anciens, que de découvertes !!!!.....

Les résultats de cette quête furent un peu décevants, mais grâce au travail récent réalisé par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques préventives) sur le site prévu pour le parc d'Activités de l'A5 sur les communes de Réau et Moissy-Cramayel, nous pouvons maintenant, sans entrer dans de fastidieuses descriptions, avoir quelques repères historiques sur ce que fut notre village au début de son existence.

Chronologiquement ont été répertoriées :

Période	Chronologie	Découverte sur site
Paléolithique inférieur, moyen supérieur	-800 000 -300 000 - 40 000	Silex, lithique.
Néolithique	- 12 500	Céramique, torchis.
Age du bronze	- 2 200	Céramique, os, faune, lithique, torchis.
Age du fer		Céramiques.
Antiquité gallo romaine - Haut empire - Antiquité tardive	- 50	Céramique, faune, clous, tuiles, moellons, TCA, scories, amphores, fibule.
Epoque médiévale	500	Céramique, torchis, clayonnage, meules, faune, ossements.
Epoque moderne & contemporaine	1 500	Briques, jante, blocs de grès débités, Tuiles.

Lithique : objet en pierre transformée ex : sculptures
Fibule : agrafe métallique servant à fixer les extrémités d'un vêtement

Scorie : résidus de métaux en fusion

Nous savons maintenant, grâce à ces fouilles que notre territoire est habité depuis très longtemps :

1 – Trace d'habitat de l'âge de bronze

2 – Présence d'un site Gallo-Romain qui semble être le témoin d'un vaste établissement de type Vicus (nom latin pour petite agglomération)

3 – Vestiges de l'époque médiévale avec découverte de fondations d'un bâtiment du 14^e siècle

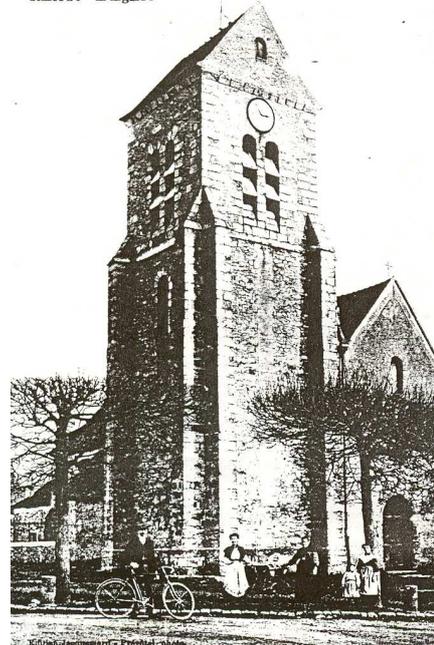
Pendant la période Gauloise, la Seine & Marne est une importante zone de contact entre différents peuples : les Parisis, les Sénons (dont Melun est la ville principale) et les Meldes (dont Meaux est la capitale).

Après la conquête Romaine, les frontières sont géographiquement préservées, et l'Eglise au III^e siècle après J.C érige les diocèses de Meaux et Sens (auquel est rattachée la commune de Réau).

Pour asseoir leurs pouvoirs, les évêques de Paris font le déplacement dans les campagnes, ils reçoivent les hommages des seigneurs locaux et marquent le paysage à travers la construction d'édifices religieux et civils (Le pouvoir épiscopal est installé et reconnu).

C'est en 1205, que les seigneurs de Cramayel reçoivent l'autorisation de l'évêque de Paris d'ériger une chapelle, l'église de Réau est alors construite et rattachée à la même époque à l'Abbaye de Saint- Pères de Melun.

RÉAU - L'Eglise



La culture et la mise en valeur des terres redeviennent les principales préoccupations.

La guerre de cent ans n'épargne pas la région, et pour la paroisse de Réau, certains écrits sur la période de 1626 à 1759 attestent que le village n'a pas connu de changement marquant durant toute cette période « moderne ».



La saga de Réau

Puis, c'est à travers des documents iconographiques et cartographiques du 18^e siècle que le « parcellaire » de Réau nous donne quelques indications.



Sur un plan de 1764, on y découvre des noms de parcelles comme : **Epinettes**, **Merisiers**, **Coudrais**, ce qui peut laisser supposer la pratique de l'ébénisterie et de l'artisanat.

Le plan d'intendance (1777-1789) indique également les toponymes **Epinettes**, **Coudrais**, **Sureaux**, et **Pelle à four**.

« **Les Sureaux** » nous indiquent des plantes arbustives servant à faire du vinaigre, et à donner de la couleur aux vins à l'époque médiévale. « **le Coudrais** », était utilisé pour la fabrication des tonneaux, des paniers de vendange. Y aurait-il eu une forme d'exploitation viticole ?

Quant au mot « **Pelle à four** », il disparaît dès l'époque Napoléonienne.



Puis l'industrialisation gagne les campagnes avec le chemin de fer et Réau n'y échappe pas avec de nouvelles constructions et une arrivée sans cesse croissante de population.

Les archéologues de l'INRAP souhaitent continuer les recherches car ils estiment le lieu prometteur. Espérons que ces fouilles aient lieu et nous en apprennent davantage.

Nous reprendrons la suite de notre « saga » dans le prochain Info Réau grâce « **aux monographies communales** » qui étaient rédigées par les instituteurs.

Autrefois, ces derniers avaient de nombreuses responsabilités au village, comme retranscrire les décisions officielles prises au niveau communal.

Ils étaient à la fois sonneur, fossoyeur et aussi maître d'école, le rôle d'éducateur ne venant qu'en second lieu.

Celui qui s'installa à Réau en Juin 1881 se nommait Adolphe HAVARD.

C'est à lui que nous devons quelques souvenirs sur notre commune



LA SAGA DE REAU

REFORME DE L'URBANISME : quels changements pour 2012

Permis de construire, déclaration préalable, l'essentiel à connaître

Désormais, il n'y aura plus de distinction entre la SHOB (surface hors œuvre brute) et la SHON (surface hors œuvre nette).

Ces deux notions vieillissantes qui existent depuis 1967, sont très complexes et n'étaient plus vraiment représentatives de la surface réellement habitable des bâtiments ou des logements.

Le secrétariat d'Etat au Logement les a remplacées par une seule et unique notion : la surface de planchers des constructions (SPC).

Vers des simplifications dans le droit de l'urbanisme

Parmi les mesures retenues, il faut noter en particulier :

- La suppression des abattements fiscaux pour les terrains constructibles non bâtis. La taxe sur les plus-values sera la même pour un terrain vendu au bout d'un an ou de quinze ans afin de lutter contre la rétention foncière.

- Modification de la surface habitable des logements afin de ne plus pénaliser les propriétaires réalisant des travaux d'isolation. Actuellement des murs plus épais du fait d'un renforcement de l'isolation est synonyme de surface habitable perdue.

- Le recours à l'architecte est et restera obligatoire même dans le cadre d'une extension de maison via une déclaration préalable dès que la surface de plancher des constructions sera égale ou dépassera 170 m².

Concrètement, aujourd'hui, si vous disposez d'une maison de 130 m² de SHON, vous pouvez l'agrandir de 40 m² de SHON sans avoir recours à l'architecte, en déposant une demande de déclaration de travaux dispensés de permis de construire pour 40 m² contre 20 m² auparavant (voir ci-dessous).

Un calcul des surfaces habitables plus " juste "

Le calcul de la surface de plancher se simplifie pour ne prendre en compte que les surfaces s'approchant de la surface des constructions.

La nouvelle réglementation détermine donc la surface simplifiée des constructions :

Partie législative

L. 112-1 : La surface de plancher de la construction s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment et déduction faite, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des locaux communs, des emprises des volumes vitrés permettant l'utilisation du rayonnement solaire. Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions d'application du présent alinéa.

Partie réglementaire (celle qui nous intéresse le plus pour le calcul exact)

R.112-1 : La densité de la construction est définie par le rapport entre la surface de plancher de la construction et la surface du terrain sur lequel elle est ou doit être implantée.

R.112-2 : La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :

- Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;
- Des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs ;
- Des surfaces de planchers sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m ;
- Des surfaces de planchers aménagés en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres ;
- Des surfaces de plancher des locaux à usage de cave ou de cellier et ne comportant pas d'ouverture vers l'extérieur, des locaux techniques à usage commun nécessaires au fonctionnement technique d'un ou plusieurs bâtiments, y compris les locaux de stockage des déchets ;
- De la surface de plancher des volumes vitrés non habitables permettant l'utilisation du rayonnement solaire au sens de l'article R.111-10 du Code de la construction et de l'habitation.

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

40 m² supplémentaires avec une « simple » déclaration de travaux

Parmi les mesures retenues, la plus emblématique consiste à doubler (de 20 à 40 m²) la surface maximum pour laquelle une "simple" déclaration préalable suffit – au lieu du permis de construire - pour agrandir sa maison.

La façon dont est tournée l'annonce laisse entendre qu'il suffit à un particulier de se rendre à la Mairie pour déclarer qu'il vient juste avertir qu'il va ajouter une extension de 40 m² à sa maison.

C'est faux ! Car une déclaration préalable n'a rien de simple contrairement à ce que l'on pourrait croire et ce, depuis la réforme du permis de construire de 2007. Pour le dépôt d'une déclaration préalable, et suivant le projet envisagé, il vous sera demandé quasiment le même nombre de documents graphiques que pour le dépôt de permis de construire.

L'acceptation de votre demande ne sera donc pas une simple formalité et son approbation par les services de l'urbanisme est loin d'être une évidence.

Pour vous en convaincre, vous pouvez consulter le formulaire de déclaration de travaux sur le site www.service-public.fr

Pour plus d'informations :

- Service urbanisme de la mairie : mairie.de.reau.mbertrand@orange.fr
- « Allo service public » 3939
- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.service-public.fr



Les habitants interrogent les élus :

Questions aux élus :

Il y a trop de camions qui traversent le hameau d'Ourdy. Que faut-il faire ?

Réponse de Monsieur AUZET

Après avoir constaté une augmentation du nombre de poids lourds, notamment étrangers, en traversée du hameau de Ourdy, la commune a remplacé les panneaux de signalisation par des panneaux plus "explicites", dans l'année 2011.

Si cette action a atténué le problème, elle ne l'a pas fait disparaître.

Nous sommes malheureusement tributaires des systèmes GPS, qui dirigent les véhicules en ce sens.

Afin de régler définitivement cette situation, la municipalité a obtenu de l'EPA la réalisation d'une route de contournement de la future ZAC de l'A5.

Le trafic en provenance du pont TGV sera alors exclusivement dirigé vers cette route de contournement, et la route actuelle en descente du pont sera réservée à la circulation cycles et piétons, une nouvelle bretelle d'accès sera dans ce cas réalisée au Nord du hameau.

Ces aménagements seront réalisés dans les années qui viennent.

P.L.U

En cours de rédaction

Permanences du commissaire enquêteur :

- Mardi 27 mars 2012 de 15 h à 18 h
- Samedi 7 avril 2012 de 9 h à 12 h
- Vendredi 27 avril 2012 de 9 h à 12 h

Conseils municipaux

Lors de la séance du 18 janvier, le Conseil Municipal :

- Approuve la signature d'une convention avec le Centre de Gestion concernant la formation du personnel.
- Transmet une demande de subvention au SIESM pour l'extension de l'éclairage public rue Frédéric Sarazin.

Lors de la séance du 13 février, le Conseil Municipal :

- Approuve la prolongation du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Sénart jusqu'au 31 décembre 2014.
- Modifie les règles applicables aux demandes de dérogations scolaires.

Tous les comptes-rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- Jeudi 12 avril 2012
- Lundi 14 mai 2012

- Mercredi 13 juin 2012
- Jeudi 5 juillet 2012

Toutes les séances sont publiques
Elles ont lieu :
en salle du conseil municipal à 20 heures



BREVES

Les horaires d'ouverture de la mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et le Samedi toute la journée
Vendredi après-midi.

MAIRIE

2 Route de Villaroche
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55

☎ 01.60.60.26.48

✉ mairie.de.reau@wanadoo.fr

Site : mairiedereau.fr

I.N.S.E.E

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques réalise jusqu'au 14 avril 2012 une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



COLLECTE DE LUNETTES USAGÉES

Le Rotary Club de Sénart, en collaboration avec :

- l'Association Lunettes Sans Frontières
- Les communes voisines,
- Les Rotary Club de Melun et de sa région,

Organise une collecte de lunettes usagées en vue de leur donner une seconde vie au profit de 90 pays sur tous les continents. (Afrique, Asie, Amérique du Sud, Europe...)

Une fois triées, ces lunettes sont envoyées gratuitement à des personnes compétentes dans des cliniques, des dispensaires ophtalmologiques et des stations de mission qui en font bénéficier les malvoyants les plus démunis de leur pays.

Par exemple, en Afrique, une paire de lunettes représente 6 à 8 mois de salaire.

Dans certaines régions, l'opticien le plus proche est à 1000 km.



DEPOSEZ VOS
LUNETTES EN MAIRIE
JUSQU'AU MOIS DE
MAI 2012

Dans beaucoup de foyers il y a des lunettes qui ne servent plus, mais qui seraient très utiles dans les pays en développement et même en France.

Pour cela, vous avez la possibilité de déposer en mairie jusqu'au mois de mai 2012 :

- Lunettes de vue en bon état
- Lunettes de soleil
- Appareil de correction auditive



Pour tout renseignement :

ROTARY CLUB DE SENART
Hôtel NOVOTEL
Golf de Greenparc - D 402
91280 SAINT PIERRE DU PERREY

LUNETTES SANS FRONTIERE
41 rue du Général de Gaulle
68560 HIRSINGUE
www.lunettes-sans-frontieres.org

Golf la Croix de Anges



Créé en 1985, le golf de Réau est le seul golf de la ville nouvelle Sénart77. C'est l'association sportive « Golf la Croix de Anges » qui en assure la gestion et l'entretien. Ce sont près de **10 hectares** de parcours, dans un cadre idéal, qui sont mis à votre disposition. Seul ou à deux, entre amis ou en famille, initiés ou débutants, vous pourrez succomber, **tous les jours, sans réservation et à des prix très accessibles** (10€/ jour ou 40€/ mois), aux charmes de cette activité de plein air qui véhicule que des valeurs saines et du bien-être.

N'hésitez pas à vous adresser directement au club house chemin du savoir ou :

Club house : 01 60 60 18 76
Guy : 06 73 04 85 79
Gégé : 06 85 22 72 38
Michel : 06 24 24 41 14
Mail : huret.guy@neuf.fr

Localisation : nord 48°37'3" – est 2°37'5"

Opération Découverte 2012

**Du vendredi 30 mars au
mercredi 04 avril 2012**

se déroulera la 12^{ème} édition « opération de découverte » gratuite qui offre chaque année aux néophytes une opportunité de découvrir le golf, et aux déjà golfeurs, de faire de nouveaux émules...

Profitez de cette journée pour tester vos aptitudes et passer un bon moment sur le green.



COMBS LA VILLE

Exposition

'LE COMPAGNONNAGE »

Château de la Fresnaye

Samedi 25 mars 2012



**OUVERTURE DE LA SAISON TOURISTIQUE 2012
A L'OFFICE DE TOURISME DE MELUN**

SAMEDI 31 MARS 2012

Dégustation gratuite de produits du terroir
d'Ile-de-France

De 10h00 à 12h30 - Entrée libre

Renseignements : 01 64 52 64 52

Visite et dégustation au
Domaine des Macarons de Réau



Samedi 24 mars 2012 à 15h00

A l'approche de la fête de Pâques, l'Office de Tourisme de Melun et le Domaine des Macarons de Réau vous proposent un après-midi qui vous mettra l'eau à la bouche!

Au programme :

- Démonstration de la fabrication des macarons
- Dégustation de tous les parfums de macarons
- Dégustation des « Macglaces »
- **Un étui de 5 macarons assortis offert à chaque participant**
- Un thé ou un café de la sélection « Café Richard » offert par participant
- Accès à la boutique du Domaine



Rendez-vous à 14h45 sur place (transport par vos soins) :

Domaine des Macarons de Réau, 970 rue Frédéric Sarazin - 77550 Réau
(magasin situé à la sortie du village en direction de Melun, parking gratuit)

TARIFS : adulte : 5,50€ / enfant de 4 à 10 ans : 4€ (gratuit moins de 4 ans)

Sous réserve d'un minimum de 20 participants.

Billets ni échangeables, ni remboursables



BILLETTERIE ET INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

Office de Tourisme de Melun
18, rue Paul Doumer 77000 MELUN
Tél. : 01.64.52.64.52 / office.tourisme@ville-melun.fr
www.domaine-macarons-reau.com



AGENDAS

DATES A RETENIR

CHASSE AU TRESOR

Dimanche 1er avril 2012

Organisée par le Comité des Fêtes

ELECTION PRESIDENTIELLE

Dimanche 22 avril 2012

et
Dimanche 6 mai 2012

CEREMONIE

Mardi 8 mai 2012

Au Monuments aux Morts

ELECTIONS LEGISLATIVES

Dimanche 10 juin 2012

et
Dimanche 17 juin 2012

VIDE GRENIER

Dimanche 13 mai 2012

Organisée par le Comité des Fêtes

FETE COMMUNALE

Dimanche 23 juin 2012

Organisée par le Comité des Fêtes